

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20.12.01 Convocation du 12.12.2001

Compte rendu affiché le 21 décembre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Présents :
**Objet : CREATION d'un FONDS
de CAISSE "MARCHES FORAINS".**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-
Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	26

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, M. GONDELAUD,
Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MM. MACHURAT, BELLOT.

Absents représentés :

Mme WYMANN par M. POINT – Mme MARMONIER par
Mme DESVIGNES – Mme BERRA par M. FAURE – Mme ZULI
par Mme GUERIN – M. GOSSET par M. GONDELAUD – Mlle
MILLET par M. BELLOT.

Absents excusés :

Mme BROSSARD, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances rappelle que, par délibérations du Conseil Municipal en date des 13.04.1962, 12.10.1971 et 26.10.1989, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place une régie de recettes pour faciliter le fonctionnement des marchés forains et des foires.

Il précise qu'il convient de compléter ces dispositions en instituant un fonds de caisse permettant de procéder aux opérations d'encaissement dans de bonnes conditions. Il propose de fixer ce fonds de caisse à **50 Euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la régie de recettes mise en place pour permettre l'encaissement des recettes correspondant aux droits de place perçues à l'occasion des marchés forains et des foires,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 13.04.1962, 12.10.1971 et 26.10.1989 instituant une régie de recettes pour les encaissements des marchés forains et des foires,
- Vu l'avis favorable de Madame le Comptable Public,
- **Décide de créer un fonds de caisse dont le montant est fixé à 50 Euros,**
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 20 décembre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 12 février 2002
- de la publication le 13 février 2002
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 12 février 2002